

**LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À PROLONGER LA DATE DE CLÔTURE DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER, À APPORTER DES CHANGEMENTS A LA MÉTHODE DE SÉLECTION, ET À APPORTER DES CHANGEMENTS AUX ANNEXES « A » ET « B ». LES RÉVISIONS SONT LES SUIVANTES :**

1. Sur la page couverture de la demande de propositions, **SUPPRIMER** en entier la boîte indiquant la date de clôture de l'invitation et la **REEMPLACER** par la suivante :

<p><b>SOLICITATION CLOSES – L'INVITATION PREND FIN</b> <b>AT – À 2:00PM – 14 H</b> <b>ON – LE FEBRUARY 21ST 2017 – 21 FÉVRIER 2017</b></p>
--

2. À la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, 4.2 Méthode de sélection; **SUPPRIMER** au complet et **REEMPLACER** par ce qui suit :

#### **4.2 Méthode de sélection**

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
  - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
  - c. obtenir le nombre minimal de 50 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.
- L'échelle de cotation compte 85 points.

Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.

La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 25% sera accordée au mérite technique et une proportion de 75% sera accordée au prix.

Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 25%.

Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 75%.

Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.

La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 25/75 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Dans l'exemple, le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

<b>Exemple du Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (25%) et du prix (75%)</b>				
		<b>Soumissionnaire 1</b>	<b>Soumissionnaire 2</b>	<b>Soumissionnaire 3</b>
<b>Note technique globale</b>		115/135	89/135	92/135
<b>Prix évalué de la soumission</b>		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
<b>Calculs</b>	<b>Note pour le mérite technique</b>	$115/135 \times 25 = 21.30$	$89/135 \times 25 = 16.48$	$92/135 \times 25 = 17.04$
	<b>Note pour le prix</b>	$45/55 \times 75 = 61.36$	$45/50 \times 75 = 67.50$	$45/45 \times 75 = 75.00$
<b>Note combinée</b>		82.66	83.98	92.04
<b>Évaluation globale</b>		3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>

3. À l'annexe A, pièce jointe 2, dessins des meubles en bois; **SUPPRIMER** au complet et **REEMPLACER** par ce qui suit;

Se reporter aux pièces jointes :

- “ drawings – images group 1 rev 1.pdf”
- “ drawings – images group 2 rev 1.pdf”
- “ drawings – images group 3 rev 1.pdf”
- “ drawings – images group 4 rev 1.pdf”
- “ drawings – images group 5 rev 1.pdf”
- “ drawings – images group 6 rev 1.pdf”

4. À l'annexe B, Base de paiement, paiements d'étape; **SUPPRIMER** au complet et **REPLACER** par ce qui suit;

**ANNEXE « B »**  
**BASE DE PAIEMENT**  
**Révision 1**

Étape	Description de l'étape (Produits livrables)	Pourcentage du prix total du contrat	Montant
1	Approbation par le chargé de projet de tous les dessins d'atelier	10 %	<i>À insérer au moment de l'attribution du contrat</i>
2	a) Approbation par le chargé de projet des prototypes b) L'entrepreneur doit fournir des documents ayant trait à la chaîne de possession pour des produits de bois utilisés dans la fabrication finale	15 %	
3	Livraison et installation*	60%	
4	Acceptation définitive des biens	15%	

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT  
INCHANGÉES**